





SOINS MÉDICAUX AUX RESSORTISSANTS ÉTRANGERS HORS DE L'UNION EUROPÉENNE

RÉSUMÉ DU CHAPITRE SUR LA DEUXIÈME PARTIE DES LIGNES DIRECTRICES RÉGIONALES POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SOINS MÉDICAUX AUX RESSORTISSANTS ÉTRANGERS PRÉSENTS EN TOSCANE

Annexe 2

Soins médicaux aux ressortissants étrangers hors de l'Union Européenne

Inscription obligatoire

Motif du séjour	OUI CEAM/NON CEAM	Documents exigés par l'ASL et durée de l'inscription.
Salarié (également saisonnier) ou travailleur indépendant	OUI CEAM*	
 y compris raisons familiales Titulaires d'un titre de séjour pour regroupement familial avec des parents âgés de plus de 65 ans et entrés sur le territoire italien avant le 05.11.2008. Titulaires d'un titre de séjour pour raisons familiales parce que membres de la famille en cohabitation avec un citoyen italien). Sont exclues les raisons familiales accordées parce que membres de la famille d'un ressortissant étranger titulaire d'un titre de séjour qui ne prévoit PAS l'inscription obligatoire au SSN. 	OUI TEAM*	 Titre de séjour ou pièce d'identité (passeport, carte d'identité, etc.) et : si en attente de première instance, bulletin postal ou pli assuré (une auto-certification du motif du séjour est possible) si en attente de renouvellement, bulletin postal ou rendez-vous certifié (récépissé de projet Cupa, feuille de rendez-vous). Le motif du précédent titre de séjour est pris en compte. Attestation, également auto-certifiée, de résidence/domicile effectif et/ou de séjour effectif sur le territoire régional; Numéro d'identification fiscale
 demande d'asile/protection internationale (également en procédure Dublin) 	NON CEAM	
asile politique / statut de réfugié	OUI CEAM*	 L'inscription au service de santé régional coïncide avec la période de validité du permis de séjour et
protection subsidiaire	OUI CEAM*	reste valable au-delà de 180 jours après la date d'expiration.
 raisons humanitaires aux termes de l'art. 5, al. 6 Décret-loi 286/1998 encore en cours de validité 	OUI CEAM*	 Dans l'attente de la <u>première délivrance</u> du titre de séjour, l'inscription temporaire d'une durée de 6 mois renouvelable est effectuée sur la base des documents attestant de la demande d'un des titres autorisant l'inscription obligatoire au service de santé régional. L'inscription est garantie <u>pendant la phase de renouvellement</u> jusqu'au terme de la procédure administrative. Dans tous les cas de RENOUVELLEMENT documentés par des "rendez-vous à la Préfecture de police", il est possible de prolonger les soins de santé jusqu'à la date du rendez-vous
 protection spéciale accordée en vertu de l'art. 32, al. 3 du décret-loi n. 25/2008 	OUI CEAM*	
 soins de santé aux termes de l'art. 19 lettre d) du décret-loi 286/98 (femmes enceintes ou dans les six mois après la naissance de l'enfant dont elles s'occupent) 	OUI CEAM*	
• soins de santé aux termes de l'art. 19, lettre d bis) du décret-loi 286/98	NON CEAM	incluse. En cas de renouvellement, les soins de santé sont prolongés d'un an, documentés par le "récépissé
 pour les situations de calamité exceptionnelle, conformément à 	NON CEAM	de demande de renouvellement" (récépissé de la Préfecture de police ou du pli assuré) à partir de la

1

	l'article 20 his du décret lei 200/00		data d'avairation du titra da séigur périmé
•	l'article 20 bis du décret-loi 286/98 pour les actes d'une valeur civique		 date d'expiration du titre de séjour périmé. Dans le cas des renouvellements supérieurs à 12 mois à compter de la date du récépissé de la demande de renouvellement, les soins de santé sont prolongés de 6 mois après vérification auprès de la préfecture de police compétente, également par le biais des portails dédiés.
	particulière, aux termes de l'article 42 bis) du décret-loi 286/98	OUI CEAM*	
-	pour les cas spéciaux : Titre de séjour pour protection sociale aux termes de l'article 18 du décret-loi 286/98 ; Titre de séjour pour victimes de		
	violence conjugale aux termes de l'article 18-bis du décret-loi 286/98	OUL CEAM*	
-	Titre de séjour pour exploitation particulière au travail aux termes de l'article 22, al. 12 quater) du décret-loi 286/98;	OUI CEAM*	
-	Titre de séjour pour cas particuliers aux termes de l'article 1, al. 9 du décret-loi 113/2018;		
•	statut d'apatride ou dans l'attente de la reconnaissance du statut d'apatride	OUI CEAM*	
•	demande de nationalité	OUI CEAM*	
•	titulaires d'un permis de séjour de longue durée de l'UE (ancienne carte de séjour)1	OUI CEAM*	
•	membres de la famille d'un citoyen de l'UE qui ne sont pas ressortissants de l'UE et qui sont enregistrés au SSR	OUI CEAM*	
•	dans l'attente d'un emploi	OUI CEAM*	
•	assistance aux mineurs en vertu de l'art. 31, al. 3 du décret-loi n. 286/98	OUI CEAM*	
•	pour études (tous ceux qui sont majeurs et étaient précédemment inscrits à titre obligatoire et qui séjournent à des fins de formation)	OUI CEAM*	
•	pour des raisons de justice	OUI CEAM	
•	recherche scientifique uniquement pour les personnes ayant un contrat de travail en Italie (elles ont droit à l'inscription obligatoire si les taxes régionales supplémentaires IRPEF et/ou IRAP sont payées).	OUI CEAM	
•	Demande de régularisation d'un	NON CEAM	 Pièce d'identité utilisée pour la demande de régularisation d'un emploi irrégulier

¹ L'assujettissement à l'impôt ne s'applique PAS aux membres non européens de la famille de citoyens de l'UE, s'ils sont titulaires d'un titre de séjour de courte ou de longue durée.

emploi irrégulier		
		 Copie de la documentation attestant la présentation de la demande de régularisation d'un emploi irrégulier
		Durée: six mois renouvelable dès la date d'acceptation de la demande indiquée sur le récépissé délivré par le Portail. Six mois après la demande, une vérification du dossier d'émersion en cours est effectuée : la personne peut présenter la documentation attestant que le dossier est en cours ou le guichet unique pour l'immigration (SUI) de la préfecture peut être directement concerné. Dans ces derniers cas, une prolongation de 3 mois supplémentaires, renouvelable, est accordée.
 Motifs religieux uniquement si une activité professionnelle déclarée est exercée. 	OUI CEAM	 Titre de séjour Documentation attestant l'exercice d'une activité professionnelle déclarée
 Pour études uniquement si une activité professionnelle déclarée est exercée. 	OUI CEAM	Durée : inscription pour la durée du contrat de travail ou de la retraite.
Résidence sélective avec droit à la pension de retraite avec minimum contributif en Italie	OUI CEAM	
Détenus également sans titre de séjour. Inscription obligatoire pour la durée de	NON CEAM	 Pièce d'identité Attestation de l'établissement pénitentiaire ou arrêté de l'autorité judiciaire. Numéro d'identification fiscale Durée: pour la durée de la détention ou des formes
la peine (exclusion du système de participation aux frais médicaux, code F/01).		alternatives de peine (assignation à résidence, y compris à titre préventif, placement auprès des services sociaux, etc.) Si la durée de la détention n'est pas indiquée, l'inscription se fait pour six mois, renouvelables.

MINEURS		
 Mineur étranger présent sur le territoire, avec au moins un parent étranger en situation régulière. 	OUI CEAM	 Titre de séjour du parent (ou récépissé de la demande de renouvellement) Numéro d'identification fiscale Durée : 1 an renouvelable
Mineur étranger présent sur le territoire, avec parents étrangers en situation irrégulière.	OUI CEAM	Si le mineur est né en Italie : Certificat de naissance italien ; Numéro d'identification fiscale Si le mineur est né à l'étranger : Acte de naissance traduit en italien et, à défaut, le passeport de l'enfant ou une autre pièce d'identité ; Numéro d'identification fiscale Durée : 1 an renouvelable
En attente d'adoption/placement en famille d'accueil	OUI CEAM	 Pièce d'identité du parent adoptif/parent famille d'accueil; Numéro d'identification fiscale du mineur; Documentation délivrée par l'autorité compétente certifiant le placement en famille d'accueil ou l'adoption (à l'exception des cas de placement de fait - art. 9 de la loi 183 de 1984 - cohabitation avec des proches jusqu'au quatrième degré de parenté). Durée : si en attente d'adoption, inscription annuelle avec possibilité de renouvellement. Si en attente de placement en famille d'accueil, pour toute la durée du placement. En cas d'adoption définitive, application du droit des parents (étrangers ou italiens)
Mineurs non accompagnés	OUI CEAM	 Numéro d'identification fiscale; Titre de séjour, avec droit à l'enregistrement également en attente de première délivrance.

		Durée : inscription annuelle avec possibilité de renouvellement.
Mineurs résidents pour le rétablissement psycho-physique.	NON CEAM	 Pièce d'identité Numéro d'identification fiscale du mineur; Documentation attestant le placement temporaire dans le cadre de programmes de placements temporaire solidaires. résidence/auto-certification du tuteur ou déclaration de résidence. Durée: temporaire, pour la durée du placement.

